



**DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE D'UNITES CAPITALISABLES (UC)
D'UN BPJEPS EN 10 UC POUR UN BPJEPS 4 UC**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom : Nom d'usage :
Prénom : Sexe : F / H N° NJS (le cas échéant) :
Date et lieu de naissance : .../.../... à (n° Dpt)
Adresse complète :
Tél. : .../.../.../.../... Courriel :@.....

DEMANDE FORMULEE

Spécialité demandée (Educateur sportif ou Animateur) :
Mention sollicitée :
Option(s) sollicitée(s) :

Je suis titulaire des unités capitalisables (UC) en état de validité suivantes du BPJEPS en 10UC:
(Joindre les attestations des UC acquises)

UC 1 UC 2 UC 3 UC 4
 UC 5 UC 6 UC 7 UC 8 UC 9 UC 10

Je sollicite l'acquisition de la ou des UC suivante(s) du BPJEPS en 4 UC:

UC 3 UC 4

RAPPEL REGLEMENTAIRE [arrêté Educateur sportif – arrêté Animateur]

- Le titulaire de trois des quatre UC transversales d'un BPJEPS en 10 UC en état de validité (UC 1 à 4) obtient de droit les UC 1 et 2 d'un BPJEPS en 4UC.
- Le titulaire d'au moins trois des six UC spécifiques d'un BPJEPS en 10 UC en état de validité (UC 5 à 10) peut obtenir une ou les deux UC de la mention d'un BPJEPS en 4 UC (UC3 et UC4).
- Renvoi aux arrêtés de chaque diplôme : <http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers>

PIECES A FOURNIR

A fournir obligatoirement pour que la demande soit recevable

- Copies des attestations des unités capitalisables acquises en vigueur.
- CV détaillé (précisez, le cas échéant, votre niveau de pratique sportive)
- Copie d'une pièce d'identité.
- Copies de diplômes et/ou qualifications obtenus en relation avec la demande.
- Les fiches d'expériences (Cf. modèle proposé).
- Une attestation par expérience ou par fiche d'expérience fournie (Cf. modèle proposé).

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre demande soit recevable

Je

soussigné(e),.....

..... ,

déclare sur l'honneur que toutes les informations et attestations fournies sont exactes et que le présent dossier relatif à la sollicitation d'obtention d'unités capitalisables est transmis à la DRAJES Nouvelle Aquitaine site de Poitiers

le/...../.....,

A

Signature du demandeur

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ». Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).

FICHE D'EXPERIENCE

En une page minimum, faites la synthèse du contexte et de la nature de votre expérience en lien avec votre demande au sein de la structure (intitulé), durant la période (précisez)



Joindre l'attestation signée de la structure en rapport avec cette expérience
(Cf. modèle annexé au présent dossier)

MODELE D'ATTESTATION

Je, soussigné(e), M./Mme

.....

Statut (fonction) :

.....

Nom et adresse du lieu de la structure :

.....

.....

.....

Certifie que M/Mme

.....

a occupé(e) à titre bénévole ou salarié la(les) fonction(s) suivantes :

-

-

-

-

-

-

de (date) à (date)

.....

dans un volume horaire de (hebdomadaire ou total) :

.....

le/...../.....,

A

Cachet de la structure et signature

du responsable juridique

Attention, le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie de par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » Code pénal, article 441-1.